

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 05/12/2017

Date d'affichage : 07/12/2017

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 14 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 14 décembre 2017 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Laëtitia PICOT – René LE VIAVANT – Aimé GARNIER – Patrick GARNIER – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Monique LEBLANC – Valérie ROBIN – Pascal CORDÉ – Sébastien MACREZ – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – Jeanne LAURITO – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Patricia PENCHENAT – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Éric MASSON à Valérie ROBIN / Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Étienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Dans le cadre de l'instruction budgétaire M14, Monsieur le Maire peut engager et mandater avant le vote du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil municipal (chapitres 20, 21, 23 et 204).

Le total de ces chapitres s'élève au budget 2017 à 2 673 746,93 €, le quart de ces crédits représente donc un montant de 668 436 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses (HT) suivantes qui concernent la réhabilitation du restaurant de plage.

N° 2017/133

**ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 –
BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »**

CM 14/12/2017

N° 2017/133

**ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 –
BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »**

Travaux divers (2313, 238 et 2315) : 300 000 €

TOTAL : **300 000 €**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus énoncées avant le vote du budget primitif 2018 du budget annexe « immeubles de rapport ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 23 POUR – 6 CONTRE** (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI).

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

